

CIRCULAIRE FINANCIERE FONCTIONNEMENT 2020-2021

1 - DROIT D'APPEL

- Réclamation sportive sur le terrain (pour toutes les compétitions).....100 € (remboursée en cas de réclamation justifiée)

2 – PENALITES LABFC

- a) **Sanctions administratives infligées aux Clubs par la FFA** : elles seront répercutées aux destinataires sans majoration

-Erreurs dues aux clubs sur les licences..... cf. circulaire FFA et 0 € LABFC (Rejet, annulation, modification, doublon)

-Pénalités diverses (cf. circulaire FFA)

- b) **Amendes pour absence d'officiels sur les championnats** :

Un Club ne respectant pas le quota d'officiels pour les Championnats sera débité de 50 € par absence.

- c) **Absence de représentation à l'A.G. de la Ligue**..... 100 €

Les clubs non représentés seront pénalisés de 100 €.

- d) **Pénalités diverses**

Pour les comités et les clubs : non paiement de l'état dans les 2 mois suivant l'envoi : 5% du montant de l'état par mois de retard.

3 – MATERIELS

- a) **Matériel détérioré**

Le matériel de terrain (appartenant à un club ou au Comité) endommagé ou cassé lors des Championnats Régionaux sera remboursé par la Ligue à 100% de la valeur de remplacement sous réserve que le bris et les références exacts du matériel aient été portés par le J.A. sur le P.V. de la réunion. Le matériel détérioré sera restitué obligatoirement à la Ligue avant le règlement (déclaration assurance).

- b) **Location du matériel LABFC**

■ Petite horloge : 40 € par journée, un chèque de caution de 800 € sera demandé à l'enlèvement du matériel.

■ Sono : 100 € par journée, un chèque de caution de 800 € sera demandé à l'enlèvement du matériel.

Ces deux dernières locations seront gratuites pour les Comités, Clubs, l'UNSS et la FFSU lors de leur 1^{ère} demande à chaque saison.

4 - REMBOURSEMENTS DIVERS

- a) **Organisations des championnats régionaux**

Ces organisations sont placées sous la responsabilité de la LIGUE. Elles sont confiées aux COMITES DEPARTEMENTAUX qui transmettent à leurs clubs, à charge pour eux les frais de l'organisation matérielle, du secrétariat/classements informatiques. Les recettes reviennent aux organisateurs.

b) **Restauration lors des championnats régionaux, interrégionaux :**
par repas

7 € maximum

Lors des championnats régionaux, interrégionaux (salle, cross, piste), des championnats interclubs régionaux ou nationaux, si la réunion se déroule sur la journée complète, la restauration est confiée au Club et/ou au Comité organisateur. La participation de la Ligue est fixée à 7 € (une certaine égalité dans la prestation est souhaitable). Une facture du Club et/ou du Comité organisateur devra être transmis à la LABFC.

c) **Organisation de l'Assemblée Générale de la Ligue** (Voir cahier des charges)

L'organisation matérielle, la location de la salle, l'équipement audiovisuel, les éventuels frais de restauration des commissions préparatoires sont pris en charge par le Comité organisateur.

CHAMPIONNATS FFA – AIDE DE LA LIGUE

TYPES	Engagement de la ligue	Exemples	Montant minimal
Type 1	La ligue est organisatrice ou coorganisatrice	France de Cross à Paray le Monial	
Type 2	La ligue est organisatrice ou coorganisatrice	Championnat de France Cadets-Juniors	
Type 3	La ligue délègue. Sous la responsabilité d'un club ou d'un comité	France Master EC Marche à St Florentin (2018)	1 000 €
Type 4	La ligue délègue. Sous la responsabilité d'un club ou d'un comité	France Ekiden - ASPTT Auxerre (2019) France grand fond – DUC (2018)	500 €

Actions de la ligue

TYPES	Engagement de la ligue	Exemples	Montant minimal
Type 5	Aide ponctuelle de la ligue		250 €

CIRCULAIRE FINANCIERE « RECOMPENSES » 2020-2021

1 – RECOMPENSES SPORTIVES.

CHAMPIONNATS de BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE de CROSS (Dossards : marquage aux partenaires de la LABFC ou accord de cette dernière)

Classement individuel

- Médailles aux 3 premiers – Or, Argent, Bronze.
 - Catégories concernées : BE – MI – CA – JU – ES – ELITE – M0
- Un podium master scratch + médaille à chaque premier des catégories : M1 – M2 – M3 – M4 – M5 – M6

Chaque podium reçoit des médailles achetées par la Ligue.

Classement par équipes, aux trois premières équipes

- Coupe à la première équipe.
- Catégories concernées : BE – MI – CA – JU – CROSS COURT – ELITE - MA.

La LABFC rembourse au Comité organisateur l'achat des coupes à hauteur de 100 € maximum sur présentation de la facture à la LABFC.

CHAMPIONNATS de BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE en SALLE (individuels)

Le podium de chaque discipline reçoit des médailles achetées par la Ligue.

CHAMPIONNATS de BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE sur PISTE et RUNNING (individuels)

Le podium de chaque discipline reçoit des médailles achetées par la ligue.

LES MEILLEURS ATHLETES DE LA SAISON SPORTIVE

Les récompenses sont à la charge de la Ligue et les critères pour la désignation de ces Athlètes sont :

- Les internationaux (Europe, Monde, Jeux Olympiques)
- Les sélectionnés lors de matchs internationaux.
- Les champions de France
- Podiums lors des championnats de France Jeunes, Nationaux,
- Finalistes Elites,
- Masters (cas exceptionnel selon la sélection ou la performance)

LES SELECTIONNES dans les EQUIPES de BOURGOGNE–FRANCHE-COMTE

Ils reçoivent le maillot du match acheté par la Ligue.

2– RECOMPENSES SPECIFIQUES « OFFICIELS, DIRIGEANTS, JEUNES JUGES, ENTRAINEURS ».

- a) Les Officiels, Dirigeants et Jeunes Juges régionaux ayant obtenu une note supérieure ou égale à 16/20 aux examens de l'année.
- b) Les Officiels, Dirigeants et Entraîneurs nommés "fédéraux" lors de la saison.
- c) Les personnes méritantes de la saison sportive (au maximum) :
 - 1 Officiel par Comité (désignation par la Commission des Officiels sur propositions des Comités).
 - 1 Entraîneur par Comité (désignation par les CTS sur propositions des Comités).
 - 1 Dirigeant par Comité (désignation par la Commission Formation sur propositions des Comités).

Possibilité de récompenser soit 3 D OU 3E OU 3O OU 1 D ET 2 E OU 1E ET 2O, etc.

3- MEDAILLES LIGUE.

Les critères requis sont :

- Les récipiendaires de la médaille de bronze de la Ligue (3 par Comité) devront avoir œuvré au moins deux ans au service d'un club.
- Les récipiendaires de la médaille d'argent de la Ligue (2 par comité) devront posséder la médaille de bronze depuis trois saisons et rendre service en œuvrant pour un Comité Départemental.
- Les récipiendaires de la médaille d'or de la ligue (1 par Comité) devront posséder la médaille d'argent depuis trois saisons et rendre service en œuvrant pour la Ligue.

Les cas particuliers sont possibles.

4- MEDAILLES FEDERALES.

Les critères requis sont :

- Médailles de bronze de la FFA : avoir la médaille d'argent de la Ligue.
- Médailles de d'argent de la FFA : avoir la médaille de bronze de la FFA depuis 4 ans.
- Médailles de d'or de la FFA : avoir la médaille d'argent de la FFA depuis 4 ans.
- Médailles de platine de la FFA : avoir la médaille d'or de la FFA depuis 15 ans.

Le nombre de ces médailles est dicté par le quota fixé par la FFA chaque année.

Elles sont accordées sur proposition du Comité Départemental et décision de la Ligue.

CIRCULAIRE FINANCIERE « REMBOURSEMENT FRAIS DES DIRIGEANTS- OFFICIELS-ENTRAINEURS-SPECIALISTES SOIT DEOS » 2020-2021

DESTINATAIRES

- Membres du Comité Directeur et Cadres Techniques.
- Membres des Commissions régionales, interrégionales.
- Personnel de la Ligue en mission.
- DEOS en compétition (piste, salle, et running) mandatés par le Président (ou le Président de la CSO).
- Formateurs ou examinateurs DEOS.
- **LES FRAIS DE DEPLACEMENTS** des stagiaires des formations et candidats aux examens (régionaux et fédéraux) sont remboursés à hauteur de 1/3, à titre de participation, car profite à tous (selon le barème).

Rappel : les frais d'organisation des examens d'officiels régionaux et les possibles remboursements des frais de ceux-ci sont à la charge des Comités départementaux

BASES DE REMBOURSEMENT

Le regroupement par clubs et/ou Comités est la règle usuelle sauf impossibilité.

Pour tout remboursement, joindre à la demande de remboursement l'original des justificatifs (billets S.N.C.F., tickets de péages, notes d'hôtels et/ou de restauration, factures, etc.)

- **Transport** :
 - * Route : forfait 0,321 € au km (A + R) + Péages
0,10 € au km si non respect du co-voiturage
 - * Fer : S.N.C.F. - 2^{ème} classe + réservation + couchette (si nécessaire).

Location véhicule : non remboursée sauf accord préalable du Président de la Ligue.

- **Restauration** : frais réels limités à 18 € par repas
- **Hébergement** : nuit d'hôtel + petit déjeuner, frais réels limités à 60 €
- **Frais engagés pour la préparation des formateurs DEOS** : sur présentation des justificatifs si ceux-ci ne peuvent être assumés par la LABFC et après accord préalable du Président de la Ligue

CAS PARTICULIERS : STAGES

Dans le cadre d'un stage Bourgogne – Franche-Comté, le paiement des prestations journalières ou dédommagements des intervenants est de : 61 € la journée

PROCEDURE

Bon à payer

- **Président** : signe les remboursements concernant les membres du bureau de la Ligue, les salariés, les C.T.S. et les dépenses budgétées de la Ligue.
- **Secrétaire Général** : signe les remboursements des salariés et des dépenses budgétées de la Ligue en l'absence du Président ; il signe les dépenses du Président.
- **Présidents des commissions** : signent les frais (déplacements, courrier) des membres de leur commission dans la limite du budget alloué par le budget prévisionnel.

La feuille de frais est disponible sur le site de la LIGUE (à gauche ADMINISTRATIF > DOCUMENTS ADMINISTRATIFS)

(Les délégations de signature sont montantes).

CIRCULAIRE FINANCIERE « STAGES ATHLETES » 2020-2021

DEPLACEMENTS

DESTINATAIRES

Les athlètes retenus en stages régionaux, sélectionnés en équipes régionales et en formation.

BASES DE REMBOURSEMENT

Le regroupement par clubs et/ou Comités est la règle usuelle sauf impossibilité.

Pour tout remboursement, joindre à la demande de remboursement l'original des justificatifs (billets S.N.C.F., tickets de péages, notes d'hôtels et/ou de restauration, factures, etc.)

- Transport** :
- * Route : forfait 0,321 € au km (A + R) + Péages
(si non respect du covoiturage, forfait 0,10 €/km)
 - * Fer : S.N.C.F. - 2^{ème} classe + réservation + couchette (si nécessaire).

Les liaisons domicile - gare sont remboursées sur les bases usuelles forfaitaires.

Transport de perches : frais remboursés sur présentation du justificatif de transport.

- * Taxis : frais non remboursés.
- * Location véhicule : non remboursée sauf accord préalable Ligue.

COÛT TOTAL DES STAGES LIGUE

Le principe général reste le suivant :

- Prise en charge à 50% par la Ligue du coût total.
Le coût total comprend : frais de transport (bus + regroupement + autres) + frais d'hébergement/restauration - Location équipements - Coût des intervenants médicaux - Coût des prestataires -etc.
- Paiement des prestataires : idem « formation techniciens ».

PROCEDURE

Bon à payer

- CTS : valident les remboursements concernant les Athlètes qui ont participé aux stages régionaux, sélectionnés en équipes régionales et en formation.
- Président : signe les remboursements concernant ces mêmes Athlètes.
- Secrétaire Général : signe ces remboursements en l'absence du Président.

(Les délégations de signature sont montantes).

Récapitulatif frais pour les DEO et les athlètes lors de stages

ENCADREMENT							
Dirigeants			Entraîneurs		Officiels et Spécialistes		Athlètes
Réunion	Formateur	Encadrant Stage	Réunion	Encadrant Stage	Réunion	Formateur	Stage
Transport	<p align="center"><u>Route</u> : forfait 0,321 € au km (ou 0,10 € si non respect du covoiturage) (A+R) + Péages <u>Fer</u> : SNCF 2ème classe</p>						<p align="center"><u>Sur accord préalable des CTS</u></p> <p>Route : forfait 0,321 € au km (ou 0,10 € si non respect du covoiturage) (A+R) + Péages Fer : SNCF 2ème classe</p>
Location véhicule	Non remboursée sauf accord préalable de la Ligue						
Hébergement	Nuit d'hôtel + petit déjeuner, frais réels limités à 60 €						
Restauration	Frais réels limités à 18 € par repas						
Frais pédagogique	Achats après accord du responsable (formation-stages)						

Récapitulatif frais pour les formations

	ENCADRANT	STAGIAIRES
Transport	<p><u>Envoi des frais à l'OFA (Céline LEYNIER)</u></p> <p>Base de remboursement : tarif fédéral : 0,26 € jusqu'à 500 km / 0,13 € au-delà</p> <p>La ligue ne complète pas le différentiel</p>	<p>Route : forfait 0,10 € au km (A+R) Fer : SNCF 2ème classe</p>
Hébergement		<p><u>Sur accord préalable du CTS formation</u></p> <p>Repas du soir + nuit d'hôtel + petit déjeuner pris en charge par la ligue à hauteur de 50% jusqu'à 37,50 €</p>
Restauration		<p>Si la formation est effectuée sur la journée entière, la ligue prend en charge le repas du midi.</p> <p>Si la formation est suivie sur une demi-journée, la ligue ne prend pas en charge le repas du midi.</p>
Location véhicule	Non remboursée sauf accord préalable de la Ligue	

Référent CTS formation : Yannick TOLLE : 06.83.79.42.83 - yannick.tolle@free.fr

Le remboursement des frais est à demander **le plus rapidement possible**, dans tous les cas avant le 31 décembre de l'année où ils ont été faits.

NOTE INTERNE RESTREINTE - N°1

■ **REPRESENTATION LIGUE**

Ces représentations mandatées par le Président de la LABFC concernent les occasions suivantes :

- l'AG de la FFA
- l'A.G. des Comités (1 ou 2 représentants)
- les manifestations fédérales ou régionales
- tout autre réunion / compétitions où le Président ne peut être présent
- déplacement dans les réunions administratives (partenaires, institutions).

Les frais en découlant seront conformes aux règles relatives à la circulaire financière « remboursement des frais de déplacements des DEOS ».

■ **FRAIS DE COMMUNICATION**

Les remboursements des téléphones fixes ou portables et d'internet sont faits sur justificatifs à la LABFC (copie des relevés détaillés).

■ **VIREMENTS**

POUR TOUT VIREMENT : lorsqu'un virement est effectué sur le compte bancaire de la Ligue, merci de bien préciser :

- Le numéro du club ou du comité départemental,
- l'objet du virement (label, numéro de facture, approvisionnement licences),

et d'envoyer un mail à : finances.labfc@orange.fr.